

# Le vocabulaire concernant l'esclavage dans l'ancien Madagascar

ROLET (L.)

« Nous sommes purs maintenant de  
cette souillure. »

RAINILAIARIVONY  
Premier Ministre, 1877.

L'esclavage fut aboli définitivement à Madagascar le 26 septembre 1896, dès le premier jour de la colonisation française. C'était en fait l'aboutissement d'un mouvement amorcé à la fin d'octobre 1817 par Radama I<sup>er</sup> quant il abolit la traite dans son état, et continué par la reine Ranaivalona II quand, en 1877, elle affranchit les « Mozambiques<sup>2</sup> ».

Il y a maintenant 75 ans que cette institution fut abrogée. Tout ce qui s'y rapporte devient de plus en plus brumeux et tombe, peu à peu, volontairement ou non, dans l'oubli. Pourtant, la population esclave formait, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un contingent fort important estimé à un demi-million de personnes, dont 2 à 300 000 en Imerina, constitué pour la plupart de prisonniers de guerre. Tananarive aurait compté environ 75 000 habitants, les deux tiers au dire de Laborde étaient des esclaves. L'émancipation (de ceux-ci) en 1896, videra la ville; en 1897, on ne comptera plus que 48 000 habitants<sup>3</sup>.

L'esclavage était donc un élément important de la structure sociale, une institution fortement enracinée et presque généralisée dans l'île. Il y correspondait un abondant vocabulaire et des expressions spécialisées qu'il convient, pour la compréhension des textes anciens et l'intelligence du passé, de ne pas laisser perdre et de rassembler en quelques pages au moins<sup>4</sup>.

Il semble que certains mots soient étrangers et que l'on puisse essayer d'en retrouver l'origine, surtout en comparant les vocabulaires des hautes

1. J. SIBREE, *Madagascar and its people*, London, The religious tract Society, 1870, Appendix D, pp. 558-559.

2. Esclaves importés de la côte orientale d'Afrique. « Lettre du Rev. J. Richardson au sujet de la libération des Mozambiques », traduite par M. G. S. CHAPUS, in *Bull. Académie Malgache*, N. S., 18, 1935, pp. 79-83. Après le discours, le premier ministre Rainilaiarivony, aurait crié à plusieurs reprises: « Nous sommes purs maintenant de cette souillure » (*ibid.*).

3. H. DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, 1960, p. 216.

4. L'intérêt de ces études semble perçu par des africanistes. Cf. J.-P. Olivier DE SARDAN, *Remarques sur la notion de « captif » (A propos des Wogo et des Kurtey du Niger)*, in *Journ. Soc. Africanistes*, Paris, XL, II, 1970, pp. 171-174.

O. R. S. T. O. M.

13 NOV. 1974

Collection de Référence

n°

7165 Soc

terres (merina et betsileo) qui sont indubitablement les plus riches, avec ceux des côtes, que l'on est loin d'avoir prospectés complètement, surtout sur ce sujet archaïque et périmé.

Pour ordonner ce vocabulaire, nous rappellerons comment on devenait esclave, quelle situation avaient les ressortissants de cette caste selon leurs catégories, quels régimes leur étaient appliqués, et comment on pouvait accéder au statut d'homme libre.

\* \* \*

Le plus ancien dictionnaire malgache connu, celui de Frédéric de Houtman<sup>5</sup>, donne pour esclave le malais *hamba* et le malgache *onbeta*, mot dans lequel on reconnaît l'actuel *olom-beta*, personne pauvre, de basse condition. Le mot malais *hamba* pourrait avoir passé en malgache et se retrouver dans le langage contemporain dans l'expression *mihamba-hamba*, agir maladroitement, avec hésitation, c'est-à-dire sans oser s'affirmer<sup>6</sup> et peut-être dans le sakalava *ambe*, surveillé, attendu<sup>7</sup>.

Le terme le plus général, le plus ancien pour désigner un esclave est *andevo* ou *ondevo*<sup>8</sup> qui signifie selon toute vraisemblance, comme l'affirmait déjà Ferrand<sup>9</sup>, «homme perdu», personne tombée, déchue. Flacourt explique d'ailleurs: «Les Ondeves sont les esclaves de père et de mère, achetés ou pris à la guerre [...]. Quand ils meurent, ils ne peuvent rien laisser à leurs enfants [...] les Ondeves ne peuvent quitter leurs Maîtres, si ce n'est pendant la famine [...]»<sup>10</sup>.

Sans qu'on puisse précisément rendre responsables de l'introduction de cette institution dans l'île les Arabes et les Arabisés qui, plusieurs

5. F. DE HOUTMAN VAN GOUDA, *Spraeckende woord-boeck Inde Maleysche ende Madagaskarsche Talen met vele Arabische ende Turcshe Woorden*, Amsterdam, 1603, p. 145.

6. On pourrait même se demander, car le *h* initial est assez adouci pour avoir pu ne pas être inscrit lors de la fixation de la langue dans les années 1820, si le terme n'a pas subsisté dans les mots *ambanindro* et *ambanilanitra* par lesquels, en Imerina, on appelle respectivement les personnes de condition libre et tous les habitants du royaume sans distinction de caste, et que l'on traduit ordinairement par «ceux qui sont sous le jour» et «ceux qui sont sous le ciel». Le mot *ambany*, sous, dessous, pouvant lui-même dériver de ce même mot. En anakara ancien, le roturier se disait *tambanizoma*, de *l'ambany yom*, *yom* signifiant (le) jour en arabe. (Cf. G. FERRAND, *Les Musulmans à Madagascar et aux Comores*, Paris, Leroux, 3 vol., 1891, 1893, 1902, vol. III, p. 15 et note de la p. 8.)

7. Ch. O. DAHL, *Contes malgaches en dialecte sakalava*, Oslo, Universitets-forlaget, 1968, p. 106.

8. *Madagascar or the Robert Drury's Journal during fifteen years' captivity on that Island*, London, 1729, p. 462. Le texte porte *andavo*, mais il faut tenir compte de la prononciation «cockney» de tous les termes malgaches. (Pour faciliter au lecteur l'accès à cet auteur, nous le citons désormais dans la traduction de Froidevaux, publiée par A. et G. GRANDIDIER. Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar, t. IV, Paris, 1906.) C'est le cas pour l'antaisaka, H. DESCHAMPS, *Le dialecte antaisaka*, Tananarive, Pitot, 1936, p. 39; pour l'antandroy, R. DECARY, *Lexique français-antandroy*, Tananarive. Pitot, 1928, p. 29; pour le sakalava, Chr. O. DAHL, *op. cit.*, p. 115; etc.

9. G. FERRAND, *op. cit.*, vol. II, p. 128. On peut en effet admettre l'étymologie, déjà proposée par Flacourt, d'*olon-davo*; O. C. DAHL (*Malgache et Maanjan*, Oslo, Egede Instituttet, 1951, p. 312), suggère «l'homme de la maison» par comparaison avec le maanjan *lewu* «maison».

10. E. DE FLACOURT, *Histoire de la Grande Isle de Madagascar*, Paris, 1658, pp. 47-48.

siècles avant les Européens, hantèrent les côtes malgaches, les mots arabes qui s'y rapportent semblent avoir laissé des traces profondes mais restées confuses, dans la langue malgache<sup>11</sup>.

J'ai montré ailleurs<sup>12</sup> que le nom de la tribu sakalava provenait très certainement des mots andalous *Saklab/Sakaliba* qui, en vieil arabe et déjà antérieurement au XIII<sup>e</sup> siècle désignaient les Slaves, et par extension, les *Sakaliba ez- Zendj*, « les Slaves des rives du canal de Mozambique ».

Il semble que le mot arabe *'abd*, ابد, l'esclave, le serviteur, a eu une fortune semblable. Passé en malgache sous deux formes *abodo* et *abidi*<sup>13</sup>, on le retrouve dans de nombreux mots.

La première forme, *abodo*, se retrouve dans les anciens vocabulaires d'origine arabe recueillis par Gabriel Ferrand avant 1893, chez les Anakara (Temoro) et les Antambahoaka où il donne, dans les deux cas: esclave *abodo*, avec une précision supplémentaire chez les Anakara: « Homme libre devenu esclave, merina: *zazahova*, anakara: *aboda alakaforo*, litt. esclave d'un infidèle<sup>14</sup> ». Ce mot arabe *abd* se trouve être un nom propre musulman très fréquent (Abd el Krim, Abd el Kader, etc.). Passé également en swahili, *Abudu*, il est devenu en malgache un nom propre féminin, *Rabodo*, souvent donné aux reines de l'Imerina ou choisi par elles (Rabodonandrianampoinimerina). Dans le langage courant, on le retrouve dans les deux acceptations du radical *bodo*<sup>15</sup>, tout d'abord au féminin: *bodo kely* « femme mariée avec un vieillard » puis, plus généralement, *bodo*, enfantin, simple, comme un vieillard ou un malade qui a perdu ses facultés », disons, comme un captif qui doit s'habituer à un nouvel état; *bodo adala*, qui n'a pas encore l'usage de la raison ou *zaza bodo*, encore novice, sans expérience. Ensuite, *bodo* et surtout au participe, *bodoina* ou *bodoana*, qu'on ravit, qu'on enlève ou retient de force, comme la femme d'autrui. On a là l'écho très assourdi du temps des razzias et *mibodo* ne signifie plus guère maintenant que « s'obstiner à prendre ou à retenir ».

De même, il semble acceptable d'attribuer la même étymologie au qualificatif *bado*: « personne à l'esprit obtus », généralement employé sous la forme *badolahy*, un balourd.

La seconde forme de transcription du nom *Abd*, serviteur, est *Abidy*. L'équivalence avec *andevo* est donnée par la sixième figure du tableau de divination (*sikidy*), appelée *marina*, le vrai (à laquelle correspond le mois Alahasaty) qui porte « *andevo* », « *abily*<sup>16</sup> ». Le mot se retrouve dans des noms provinciaux. Les cartes mentionnent un village Antseranambidy (à 20 km au nord d'Antalaha, sur la rive sud de l'estuaire d'Ampahana<sup>17</sup>)

11. Nous n'envisagerons pas ici, faute de place, la possibilité d'un relai swahili de ces mêmes mots.

12. *Origine et sens du nom des Sakalava de Madagascar*, in *Études de géographie tropicale offertes à Pierre Gourou*, Paris, La Haye, Mouton, 1972, pp. 341-355.

13. J. RICHARDSON, *New Malagasy - English dictionary*, Tananarive, 1885, *sub verbis*.

14. G. FERRAND, *op. cit.*, vol. III, pp. 12 et 15. *Kaforo* pour *Kafiry* = Cafre.

15. MALZAC, *Dictionnaire malgache-français*, Tananarive, 6<sup>e</sup> éd., 1930, s. v.

16. R. P. CALLET, *Tantaran'ny Andriana eto Madagascar*, Tananarive, 1902, 2<sup>e</sup> éd., 2 vol., p. 88 (en abrégé *Tantara*).

17. Approximativement 14°46' Sud, 50°14' Est.

dont le nom signifie évidemment « au mouillage, au port des esclaves ». *Abidy* est resté un nom propre chez les Betsimisaraka et les Sihanaka. Il signifie « vieille femme, une vieille » dans le dictionnaire français et madécasse publié (vers 1818) par Barthélémy Huet de Froberville<sup>18</sup>. Ce même mot, par permutation du *d* en *l* a donné *abily* qui signifie un esclave dans les provinces et est un terme de reproche en Imerina<sup>19</sup>. Richardson, fort judicieusement, fait le rapprochement avec la racine *vily*, *vidy*<sup>20</sup>. Il est très probable que l'esclave *abidy* ou *avily* était objet de commerce, à vendre, et que le mot dont l'origine était oubliée ou inconnue a été traité comme une forme verbale en *a* dont la racine devenait tout naturellement *vily* ou *vidy* et pouvait fournir toute une série de mots en rapport avec l'idée d'achat *mividy*, acheter; *saro-bidy*, précieux, cher etc., faisant équilibre à *varotra*, vendre puisque « à vendre » se dit *avily* ou *amidy*. Sur la côte ouest, les Sakalava qui ont fréquenté leurs voisins de l'autre rive du Canal de Mozambique depuis des siècles et en ont assimilé certainement un grand nombre, ont introduit beaucoup de mots swahili dans leur dialecte. « Ils emploient même indistinctement le mot swahili ou malgache dans quelques expressions familières: *Abily* ou *andevo*, esclave<sup>21</sup>. »

\* \* \*

Les membres de la caste serve avaient dans toutes les régions de l'île une quadruple origine possible: ils étaient soit captifs de guerre (*babo an-tafika*), soit nés de parents captifs (*zaza very*) soit réduits en esclavage (*very*) par suite d'un crime ou d'un délit, soit acquis par achat (*namidy*).

Les arabisés fixés sur les côtes orientales semblent avoir amené avec eux des Africains, *Kafiri*, probablement esclaves. Ceux qui avaient installé des comptoirs dans le Nord-Est (Iharambazaha/Vohémar) ou l'Ouest (Sada/Anorotsanga; Sadia/Morombe, etc) étaient parfois rejoints, au dire de l'amiral portugais Tristan da Cunha, par des esclaves échappés de Mogdiscio, Mombaz ou Malindi<sup>22</sup>. Outre le riz et les autres vivres, leur commerce portait sur les esclaves qu'ils exportaient vers Mascate et les ports de la Perse<sup>23</sup>. La traite (*varotr'olona*) amena les groupes côtiers à faire d'incessants coups de main les uns contre les autres ou contre les groupes fixés plus à l'intérieur et provoqua des rapt (*halatr'olona*) et un état d'insécurité permanent dans toute l'île.

Chaque groupe, contraint de se défendre, cherchait à amasser du butin (*babo, tavàna*)<sup>24</sup> et surtout à faire des prisonniers (*olon-tsambo-*

18. In *Bulletin de Madagascar*, Tananarive, 1963, n° 200, p. 19.

19. RICHARDSON, *op. cit.*, art. *abily*. L'auteur renvoie précisément aux mots arabes *abid* et *ibad* et à l'hébreu *ebéd*.

20. Chr. O. DAHL, *op. cit.*, p. 335, fait dériver, avec autant de vraisemblance par analogie avec les mots *maanjan*, *ngadju*, *sampit* et *katingan*, de l'indonésien commun restitué *\*bali*, *\*bili*, prix, acheté.

21. G. FERRAND, *op. cit.*, vol. III, p. 134.

22. Voir A. et G. GRANDIDIER, *Collection des ouvrages Anciens concernant Madagascar*, Paris, 1903-1920, 9 vol., vol. I, pp. 21-22.

23. Le vocabulaire anakara recueilli par G. FERRAND avant 1891, *op. cit.*, III, donne « Faire le commerce des esclaves » (*mivarotra andevo*) *manamaho nasy*.

24. FLACOURT, *Dictionnaire*, 1658, art. butin, butiner.

tra). Ces prisonniers de guerre (*kapy*) étaient enchaînés (*tahoanina*) pour les convois car on comptait sur leur vente pour se procurer des marchandises de traite, surtout des fusils<sup>25</sup>. Les captifs destinés à l'exportation (*avarina*), étaient rassemblés dans des camps, des enceintes (arabe *zeriba*), des enclos (arabe *zerba*). Aussi me paraît-il très vraisemblable que des noms de bourgs comme Andriba (à 200 km au nord de Tananarive), *Andreba* (au bord sud-est du lac Alaotra) reflètent la terminologie arabe et que l'on peut les décomposer en *An-zriba*, *An-dzriba*, *An+zerba*, *An-dzreba*. De là serait venue la racine *riba*<sup>26</sup>, encore employée en sakalava, qui donne *miriba*, être fermé en parlant d'une maison ou d'une porte, et *ribariba* pour clôture.

Ceux qui étaient saisis par l'ennemi étaient considérés comme perdus (*very*) par les leurs, car, de perdre sa liberté ou de tomber en captivité (*fahaverezana*) faisait courir le risque d'être l'objet d'une vente définitive (*varo-maty* ou *varo-tsy mifody mandrakizay*) «à perpétuité<sup>27</sup>», surtout si l'on était expédié outre-mer (*an-dafy*). Il y a encore aux confins de l'Imerina vers l'ouest, avant de descendre vers les plaines, un endroit appelé «*Ampamoizan-Kova*, où l'on renonce aux Hova» donné par Andrianampoinimerina comme limite de son fief à Andriamary<sup>28</sup>. En ce lieu, on était désormais si loin dans l'hinterland visité par les bandes sakalava, que l'on devait renoncer à la liberté. C'était en somme, pour les *Ambaniandro* de l'Imerina, un point de non-retour au-delà duquel ils perdaient leur statut d'hommes libres.

Ces captifs, pris par surprise (*sambo-taho*) ou qui se sont rendus (*sambo-tànana*), peuvent être des femmes (*sambotra*) ou des hommes (*sambo-belona*). On retrouve ce même mot dans le nom propre composé *Sambo-ambohitra*, «celui qui a des prisonniers de guerre et les a emmenés en esclavage dans son village», dans une ancienne généalogie antony recueillie par G. Ferrand antérieurement à 1893<sup>29</sup>, qui dans une autre publication<sup>30</sup> donne le mot arabico-malgache *ontsinava*, esclave, homme fait prisonnier. Dans le Nord, le mot pour désigner les captifs était *amporia*<sup>31</sup>. Ferrand, pour l'antambahoaka ancien donne *kotoha*<sup>32</sup>.

\* \* \*

25. *Tantara*: «*Koa ireny kapy ireny, ireny fividy basy: ary ireny hazoninareo! K'inona kosa no mba hamidin' Andrianampoinimerina basy?* Et ces captifs, ceux avec lesquels on achète des fusils: vous les garderiez pour vous! Avec quoi alors Andrianampoinimerina achèterait-il des fusils?» (Discours de Hagamainty, p. 913.) Voir aussi DRURY, *op. cit.*, p. 93.

26. J. RICHARDSON (1885) et MALZAC (1930) ne connaissent que l'expression «*Tsy riba vao fa riba ela*» dont ils proposent comme traduction: «Ce n'est pas un usage nouveau mais ancien.» Elle pourrait fort bien s'accorder du sens «camp, enceinte, enclos».

27. J. RICHARDSON, *op. cit.*, art. *varotra*.

28. *Tantara*, p. 911.

29. G. FERRAND, *op. cit.*, II, p. 53, n. 6. (A moins qu'au lieu de *Sambotra*, il ne s'agisse du mot *sambo*, bateau, «Nef dans le village?»)

30. *Notes de phonétique malgache*, II, Mém. Soc. de Linguistique de Paris, t. 17, Paris, 1911-1912, p. 74.

31. J. RICHARDSON, *op. cit.*, p. 806.

32. G. FERRAND, *Musulmans à Madagascar*, III, p. 9.

Ferrand rapporte une curieuse légende qu'il tenait de la bouche même d'un Betsileo de la ville: «Autrefois, dit-on, à la suite de toute expédition heureuse au cours de laquelle on avait fait de nombreux prisonniers, on dirigeait sur Ambositra (qui ne portait pas encore ce nom) tous les captifs mâles. Dès leur arrivée, on leur faisait subir une opération qui leur enlevait la qualité d'hommes. C'est pour cela qu'on a donné le nom d'Ambositra à cette ville<sup>33</sup>.» Cette coutume, courante en Europe durant toute la période de l'esclavage, (Verdun était une «fabrique» d'évirés), a dû disparaître assez tôt à Madagascar pour que les missionnaires anglais et leurs collaborateurs malgaches n'aient, en traduisant la Bible, trouvé pour le mot eunuque (*Actes des Apôtres*, VIII, 27; *Esther*, II, 15, etc.), que les expressions *tandapa* et *tsindranolahy* qui ne présument rien, semble-t-il, de l'intégrité physique de ces domestiques, ou l'emploi du mot *ionoka*, transcription phonétique anglaise du mot grec *eumochos* (*eunuch*).

Pourtant, dans le dictionnaire de Richardson, on trouve: «*Olombositra, A eunuch*<sup>34</sup>.» D'autre part, Drury (dans un passage dont la véracité est douteuse), raconte comment des esclaves qui avaient volé un bœuf pour le manger furent surpris par leurs maîtres pendant le festin et «mutilés<sup>35</sup>». Enfin, il semble qu'il y ait d'autres traces de cet usage dans la langue qui retient des expressions anciennes. Si l'on sait qu'en arabe, un eunuque est désigné par le mot *sarīs*<sup>36</sup>, et que le verbe *sarisa* signifie être impuissant, être faible, débile<sup>37</sup>, on peut se demander si cette racine ne se retrouve pas en malgache dans divers noms communs: dans *faharisarisa*: état de celui qui est indisposé, malade et dans la racine *risarisa*, faiblesse, débilitation, action de marcher en se traînant; également, après la chute de l'*s* final dans *sarisary*: ressemblance imparfaite, ainsi que dans *sarim-bavy*, donné de nos jours aux transvestis masculins, hommes aux manières efféminées, état qui pouvait autrefois avoir une raison physiologique d'origine chirurgicale; et aussi dans *farasisa*, qui désigne principalement de nos jours la syphilis, mais que Malzac traduit par «certains maux causés ou laissés par certaines maladies, les infirmités causées par ces maladies, maladies congénitales; les restes des mauvaises habitudes, les repréailles<sup>38</sup>». Enfin, l'imprécation laissée sans traduction dans les dictionnaires, «*sariko*» qui rappelle une menace parfois proférée de nos jours: «*vosirako izy, je vais l'évirer*», et que l'on retrouve dans l'adjectif *sarikoina*, attribué à l'enfant que l'on va circoncire et «sur lequel on prononçait des malédictions pour écarter de lui le mauvais sort<sup>39</sup>».

33. G. FERRAND, *ibid.*, I, p. 123, n. 2.

34. P. 790.

35. DRURY, *Traduction*, pp. 94-95. L'édition originale de 1729 porte: «Ils les châtrèrent.»

36. *Al-Farā'id classique, petit dictionnaire arabe-français*, Beyrouth, Imp. Catholique, 1960, p. 234.

37. A. DE BIBERSTEIN KAZIMIRSKI, *Dictionnaire arabe-français*, 2 vol., 1860, pp. 1080-1081, *sub verbo*.

38. MALZAC, *op. cit.*, art. *fara*.

39. *Ibid.*, art. *sary, sariko, sarikoina*. Il y a également une série d'autres expressions toutes proches: le verbe *misarika*, action d'enlever avec la main, *sarik'aty*, action d'arracher

Au dire de Drury, les esclaves devaient, en signe de servilité, lécher les pieds nus de leurs maîtres<sup>40</sup>. On retrouve le vestige de cet usage, attesté naguère encore<sup>41</sup>, dans l'expression moderne *milela-paladia*, «lécher la plante des pieds» employée pour s'excuser humblement, demander pardon. Néanmoins, sans être doux, le sort des esclaves (*andevo*, *ankizy*) était tolérable, du moins pour ceux qui, affectés au service domestique d'une famille (*tandrano*), étaient installés au village même, voire dans la maison à étages, sous les combles. Leur service (*fanompoana*) était évidemment non-rétribué (*maimaimpoana*). Leur propriétaire (*tompo*) fixait leur travail qui était aussi varié que les occupations possibles dans un village fortifié, avec ses rizières, ses champs, ses jardins, ses pâturages, ses artisans, sa milice. Les travaux les plus quotidiens étaient le puisage de l'eau, le pilonnage du riz et la fourniture du bois ou de l'herbe comme combustible de cuisine, ainsi que la préparation des repas. Ce même propriétaire, dans son intérêt même, devait pourvoir à leur logement, à leur vêtement, toujours sommaire, et à leur nourriture, parfois grossière et insuffisante, ce dont témoignent de nombreux proverbes<sup>42</sup>. La bonne nourriture en abondance était d'ailleurs un des moyens de s'attacher son ou ses esclaves et d'en obtenir un service satisfaisant. Les esclaves n'avaient aucun recours contre leurs maîtres – leurs plaintes étaient nulles et non avenues<sup>43</sup>.

Beaucoup d'esclaves cherchaient à s'enfuir (*milefa*). Pour leur enlever la chance de s'échapper (*mitsoaka*, *mivotsotra*), on utilisait, soit les services d'un sorcier (*ombiasy*), soit des moyens plus matériels. Parmi les charmes et traitements magiques, on connaissait le *famono* «qui tue» mentionné par Drury qui en décrit l'administration et les effets: le fugitif s'égaré ou il lui arrive un accident<sup>44</sup>. On mettait aussi aux esclaves des entraves ou des fers, étroits (*gadra fohy*), ou composés de plusieurs pièces (*gadra lava*) autorisant le mouvement des membres ou permettant de marcher (*ampaingo*, *parapaingo* ou *amparapaingo*) qui les gênaient dans leurs déplacements, rendaient leur évaison (*bolila*) aléatoire et affichaient leur condition.

Des captifs s'efforçaient d'endormir la vigilance de leurs maîtres (*vono botretra*) et allaient se réfugier dans les régions peu peuplées de

---

les entrailles des animaux que l'on tue, opération très proche de l'éviration; et le rite du *sarika am-pandriana* (litt. enlèvement au lit), que l'on traduit de nos jours par «l'action de prendre tout à coup un bébé pour le circoncrire», mais il s'agit alors d'un autre verbe arabe *sariḳ* سرك voler, dérober. Il peut y avoir eu contamination sémantique de l'un et de l'autre.

40. DRURY, *op. cit.*, *passim*.

41. M. Chr. O. Dahle, ancien missionnaire protestant en a été témoin à Morondava. En 1929, il vit une vieille femme makoa, libérée de l'esclavage en 1896, lécher le soulier d'un de ses collègues pour demander une faveur. Le geste était si inattendu que celui-ci ne put l'empêcher (correspondance personnelle).

42. On en relève 5 pleines pages d'affilée dans le recueil de HOULDER et NOYER, *Ohabolana ou proverbes malgaches*, Tananarive, Imprimerie Luthérienne, 1957, (en abrégé: *Ohabolana*), pp. 131-135, et de nombreux autres dans d'autres rubriques du même ouvrage, soit une bonne soixantaine pour la langue merina.

43. *Tantara*, p. 814.

44. DRURY, *op. cit.*, pp. 225-227.

l'Ouest. Ils constituaient des bandes mobiles (*Be mihimpa*) qui vivaient de rapines et de brigandages (*tonta kely*).

Il était obligatoire de dénoncer et de conduire (*manatitra*) aux autorités, de préférence à l'occasion d'un marché, les esclaves fugitifs (*lasa*) qui venaient se réfugier (*manatona*)<sup>45</sup> chez soi. Pour encourager les dénonciations, on versait une somme d'argent dite *ilo-maso*: ce qui illumine les yeux<sup>46</sup>.

Les esclaves trop malheureux qui n'osaient se sauver, n'avaient d'autre solution que de demander à leur maître de les vendre (*amidy*). Il y avait ainsi un commerce (*fivarotan'olona*), des marchés d'esclaves<sup>47</sup>. L'évaluation (*tombana*)<sup>48</sup> ne devait pas être fixée à l'écart (*an'elake-lan-trano*), la mise à prix (*fanombanana*) était faite en public et conclue comme pour toute autre marchandise. Mais les objets de ce commerce devaient manifester leurs qualités (*mitomban-dahy*), tant les hommes que les femmes. Ces dernières, contraintes à danser, rechignaient souvent quand elles étaient jeunes, d'où l'expression: «*mimenomenona hoatra ny ampelam-bantotra*, murmurer comme une jeune femme (à vendre)<sup>49</sup>».

On exprimait la valeur d'un esclave en piastres «*Raha mahazo vola a 10 no miakatra... raha kelikely...*» «S'il vaut 10 piastres au moins... s'il vaut un peu moins...<sup>50</sup>» et il était vendu (*lany*) tant.

\* \* \*

Chez bien des peuples, les esclaves étaient des étrangers faits prisonniers et retenus captifs. C'était le cas chez les Bara qui les appelaient *andevo*, à l'exception des esclaves royaux. Ceux-ci étaient des Bara condamnés à des amendes qu'ils ne pouvaient payer ou des débiteurs insolvables qui, dans ce peuple qui ignorait les prisons, devaient entrer au service du roi<sup>51</sup>. Ces *mahombe* «qui le faisaient être un personnage important (*maha-olom-be*)» étaient à l'entière discrétion du roi pour toutes les besognes ou tâches dont il les chargeait.

Chez les Sakalava, la situation était sensiblement la même, mais la proximité de la mer permettait un commerce fructueux. Les princes considéraient tous leurs sujets comme des esclaves et se débarrassaient de tous leurs opposants en les vendant. L'ordre régnait ainsi et tout le monde semblait satisfait de cette situation. Ce peuple a absorbé un grand nombre d'anciens esclaves, souvent d'origine africaine et que l'on appelait na-

45. *Tantara*: «*Ary raha misy kapy ka manatona any aminareo, atero, et si un captif vient se réfugier chez vous, ramenez-le*» (p. 911). Voir aussi DRURY, *traduction*, p. 232.

46. J. RICHARDSON, *Dict.*, p. 287.

47. Comme celui que James SIBREE mentionne à Tananarive (*op. cit.*): «Nous ne devons pas oublier de jeter un coup d'œil au marché aux esclaves qui se tient dans un coin de la place, où des quantités d'esclaves (hommes et femmes) sont fréquemment exposés pour la vente» (p. 145).

48. W. E. COUSINS, *Kabary Malagasy*, Tananarive, 5<sup>e</sup> éd., 1917, p. 47.

49. *Ohabolana*, n° 1559, p. 133.

50. *Tantara*, p. 1141, note.

51. LE BARBIER, (Cap.), *Notes sur le pays Bara-Imamono, région d'Ankazoabo*, in *Bull. Académie Malgache*, Tananarive N. S., III, 1916-1917, pp. 92-96.

guère par dérision «*hanim-boay*, nourriture de crocodile». La situation sociale ancienne dans cette province, comme d'ailleurs dans tout le nord de l'île, transparait dans la forme des découpures d'oreilles des bovidés. Très généralement, les lignages d'affranchis ont des découpures très sommaires du type «*sohaña, latsakara*», c'est-à-dire pointe coupée en V et échancrure basse pendante<sup>52</sup>.

C'était un peu plus compliqué chez les Temoro où les captifs, après avoir été établis aux frontières, étaient, en cas d'attaque, chargés de recevoir le premier choc et d'aller avertir les chefs responsables au village royal. Ils pouvaient aussi être employés comme domestiques, c'est le sens que Flacourt donne au mot *ontauvanh*<sup>53</sup>. D'autres, à Lakanoro, étaient préposés au service personnel du roi (*mpanjaka*). De ce fait, ils avaient accès au palais du roi (*lonaka*) d'où leur nom de *tandonaka* que l'on retrouve également dans d'autres peuples. Les Antevolo, caste d'impurs au sein de cette ethnie, sortent de notre propos, car l'attitude à leur égard est plus d'origine religieuse que sociale<sup>54</sup>.

\* \* \*

La complication était encore plus grande chez les Betsileo<sup>55</sup> qui, au-dessous du roi, des nobles et des gens libres (*olom-potsy*), plaçaient les esclaves. Ceux-ci constituaient deux classes selon la caste de leur propriétaire, les *andevo Hova*, esclaves des nobles (*Hova* en betsileo) et les esclaves des roturiers (*tsianolonkafa*, «qui ne sont pas à quelqu'un d'autre»). Les uns et les autres pouvaient être devenus esclaves depuis leur naissance, par achat, capture ou déchéance sociale, ou être nés de parents esclaves, mais on distinguait surtout les esclaves amenés d'ailleurs de ceux qui étaient originaires du pays (*zanatany*). Des esclaves du peuple, il n'y a rien de spécial à dire. Par contre, les esclaves des Hova faisaient l'objet d'un riche vocabulaire, soit qu'on les appelât: *beañala, berovazaha* (dans l'est de la province), *betsitsotsa*. Un groupe de ces *andevo* était appelé un *fañahiana*.

Certains de ces esclaves affectés au service du prince ou des hauts dignitaires accédaient, du fait de leur contact permanent avec les nobles de haut rang, au même statut que les *olom-potsy*, caste libre, mais portaient des noms assez révélateurs: *lambam-boay*, vêtement de crocodile, *lava hena*, viande longue; ils sont l'appui (*fiankinana*) ou la canne (*tehina*) du Hova. Affectés au service extérieur: courriers officiels, chargés de la police des villages, ils sont les *voromahery*, les «aigles». Officiers sédentaires, ils sont les *zatolahimonina*, les «cent hommes résidents» qui assurent de nombreuses charges: les *tandapa* et les *tandranolahin-kova* ont la surveillance et la garde du palais, le *mpandidy hena* coupe la viande, les *madio tànana*,

52. E. BIRKELI, *Marques de bœufs et traditions de race, Documents sur l'ethnographie de la côte occidentale de Madagascar*, Oslo, Ethnografiske Museum, 1926.

53. FLACOURT, *Dictionnaire*, art. *Domestique*. A rapprocher de «butin: *tava*».

54. H. DESCHAMPS et S. VIANES, *Les Malgaches du Sud-Est*, Paris, PUF, 1959, p. 48.

55. R. P. DUBOIS, *Monographie des Betsileo*, Paris, Institut d'Ethnographie, 1939, pp. 562-584.

« qui ont les mains pures, propres » sont les cuisiniers. Les *rain-* et *renin-draoto* ou *renin-drala* sont les parents nourriciers ou les nourrices<sup>56</sup> des enfants du *Hova*. Les *ramanga*, les « beaux » ont pour office de recueillir les cheveux tombés lors de la coiffure, les rognures d'ongles et de sucer ou boire le sang de leur maître en cas de blessure. D'autres encore n'interviennent que lors des solennités et surtout des funérailles des nobles et de leurs familles. C'étaient les *olom-pady*, les « gens interdits » (c'est-à-dire ceux qui peuvent transgresser impunément l'interdit) et s'occuper du cadavre, en particulier les *tokato* ou *tokato-mpame* qui avaient le devoir particulièrement répugnant de presser le cadavre en cours de putréfaction pour en recueillir les humeurs, fonction qu'assuraient les *andevo fady*, chez les Onjatsy<sup>57</sup>.

Mais tout n'est pas aussi lugubre et quand le *hova* sort, il est accompagné de deux hommes, l'un « qui fait tomber la rosée : *mpanitsan'ando* » qui marche devant lui et secoue les herbes avec une canne, et un second « qui suit l'âme disponible, *mpanaraka avelo* », qui marche derrière lui, comme un ange gardien.

Chez les anciens Betsileo, l'esclavage fonctionnait sans grand arbitraire ni cruauté. L'esclave est à l'entière disposition de son maître pour travaux et corvées, mais il peut acquérir et posséder, sous la tutelle de son propriétaire. Il peut se marier avec une femme de sa condition, mais sans la consécration coutumière du *vody ondry* (culotte de mouton), ce qui rendait les unions instables. En principe, un *olom-potsy* ne pouvait contracter mariage avec une personne d'une autre caste. Si une femme libre s'alliait avec un esclave, elle dérogeait et était déchue de sa caste (*mirorona*). Pour les hommes, il n'y avait pas de déchéance par le simple concubinage et les enfants qui pouvaient naître de telles unions suivaient la condition de leur mère.

\* \* \*

Pour l'Imerina, on a sensiblement le même tableau et un vocabulaire assez voisin, même si d'Andrianampoinimerina à Ranavalona III, la législation s'était précisée en même temps qu'elle s'adoucisait.

En effet, sous les premiers souverains, les édits royaux s'efforçaient de préserver l'intégrité des castes et la fornication (*ny mandry amin'andevo*) avec les esclaves, tout comme la bestialité (*ny mandry amin'omby*) était passible de l'esclavage et de la confiscation des biens (*mahavery tena sy ny fananana*)<sup>58</sup>. Mais si une éventuelle opération chirurgicale permettait de tolérer la cohabitation (*manindrano*) d'un esclave mâle (*tsindranolahy*) avec sa maîtresse, derrière qui il devait marcher pour qu'on ne puisse le prendre pour son mari, le concubinage avec les captives et les servantes

56. On trouve aussi *tala* ou *reni-tala* pour nourrices (RICHARDSON, s. v.).

57. J. RICHARDSON, *Diction.*, p. 806.

58. Code de Ranavalona I, promulgué lors du discours du trône le 28 Alahasaty 1828. (*Tantara*, p. 1138) repris sous la forme d'*Instructions aux gouverneurs des provinces, en date du 27 Adizadi 1828*. Traduction dans G. JULIEN, *Institutions politiques et sociales de Madagascar*, 2 vol., Paris, 1908, vol. I, pp. 434 et suiv. (p. 438).

amène à parler de *Sindrano* ou *tsindry fe*<sup>59</sup>, « qui serre, presse la cuisse », concubine qui peut également se dire *tsindranovavy*, différente de la *vazo*, femme que l'on fréquente chez elle, ou que l'on a prise à son mari. Tout homme libre pouvait avoir une ou plusieurs *vady tsindrano*, des femmes d'un rang inférieur au sien comme partenaires sexuelles, mais elles étaient généralement *vady fady*, des épouses interdites, en ce sens que le mariage coutumier légal ne pouvait être célébré. En effet, l'enquête préalable à tout mariage, faite par la famille, n'aurait pas manqué de révéler que l'on ne pouvait connaître les ancêtres lointains de la femme et qu'elle était « d'origine inconnue », façon élégante de traduire *tain-dronirony* qui qualifiait les gens sans arbre généalogique valable. Néanmoins, de ces unions avec les *ankizivavy*, naissaient de nombreux enfants, *zana-tsindrano*, *zana-tsindrife*, qui héritaient de la condition de leur mère et ne pouvaient être que *zazahova*, que leur mère ait été affranchie ou non<sup>60</sup>.

Pour un homme, c'était un délit grave que d'usurper l'appartenance à une caste supérieure pour essayer de s'y marier, comme pour un esclave de se faire passer pour *zazahova* (*ary ny andevolahy... koa manandoka ho zazahova*<sup>61</sup>).

Les esclaves en Imerina constituaient une caste comportant de nombreuses catégories comptant chacune de nombreuses nuances puisqu'il y avait des esclaves eux-mêmes possesseurs d'esclaves. Il y avait donc des esclaves d'esclaves. Le cas devait être assez fréquent en 1828 pour que la loi (1828, art. 12, § 2) ait disposé : Si l'esclave d'un soldat s'enfuit et si son maître appartient lui-même à quelqu'un, il paiera 1 piastre 1/2<sup>62</sup>.

Ignorant les prisons<sup>63</sup>, l'ancien Madagascar connaissait cependant des sanctions efficaces et le tribunal, au nom du roi, pouvait priver de liberté (*mamery*) les coupables. Les débiteurs insolvables devenaient esclaves pour dettes (*verin-trosa*)<sup>64</sup>. On pouvait cependant n'être « perdu que d'un côté » (*very ila*), car, pour quelqu'un convaincu d'un crime, le jugement pouvait ne porter qu'une amende égale à la moitié de la valeur supposée du condamné (*voaheloka*) qui devait s'en acquitter avant de retrouver son statut d'homme libre (*olom-potsy*).

De même, dans certains cas, la famille avait le droit de racheter (*mamotsotra*) celui ou ceux de ses membres qui avaient été frappés par la condamnation, ce qui revenait à infliger à la famille une amende très lourde si elle pouvait la payer. Mais, comme chez les Sakalava, la mise en

59. Expression que l'on retrouvait en province (RICHARDSON, *Dictionary*, art. *Tsindry*) dans une figure de sparterie pour les nattes : *tsindrifen' ampiatra*, façon de se serrer les cuisses entre beaux-frères et belles-sœurs.

60. *Tantara*, p. 786.

61. *Tantara*, p. 1139.

62. *Ary ny andevon'ny miaramila raha milefa... ary raha olon'olona no tompony dia vola 10 hiary no aloany*. (*Tantara*, p. 1140.)

63. FLACOURT, *op. cit.* Le Dictionnaire mentionne pourtant « Prison, *trangh vehots* » et « prisonnier, *vahots* ». Il y avait aussi la *fonja*, grande caisse pour enfermer les prévenus, mot employé pour dire une prison. Le mot « *trano maizina* ». « maison obscure » est récent.

64. Dans les crimes graves comme l'adultère d'une femme dont le mari, parti en expédition militaire, mourait, les deux comparses devaient être marqués au front et vendus. Art. 9 de la loi du 28 Alahatsy 1828. (*Tantara*, p. 1138.)

esclavage (*fahaverezana*) était une façon efficace de se débarrasser des perturbateurs que l'on vendait au loin (*mamarina*) rapidement. En Imerina comme ailleurs, la guerre fut longtemps la façon habituelle de se procurer des esclaves, soit pour les vendre contre des fusils et de la poudre soit pour les garder et mettre en valeur les régions frontalières. Toutes les provinces, sauf l'Extrême-Sud et l'Extrême-Nord, fournirent spécialement celle du Betsileo, leurs contingents au royaume central et durent se séparer d'un bon nombre de leurs *olom-potsy* et de leurs esclaves.

Pour nous en tenir seulement à un exemple, Andrianamboanivolaniroy fit monter en Imerina les esclaves d'Andriamanalinjanaka, prince betsileo de Masoandro, qu'il avait capturés et qu'on appelait *Ibibi-tsy mihoadahy*, «bêtes qui ne sont pas supérieures aux hommes». Andrianampoinimerina les affranchit et les nomma *Tsiorindahy*, «qui ne sont pas malheureux» car ils étaient nombreux<sup>65</sup>. Il les assimila aux *Tsimandoa*, «qui ne paient pas» (litt. qui ne vomissent pas) qui étaient les serviteurs royaux<sup>66</sup>. Puis, quand le roi obtint d'autre butin, il le répartit aussi en trois groupes qu'il appela: *Tandonaka*, *Varatr'avy andro*, *Tandapa*, respectivement «ceux qui sont dans le palais», «le tonnerre qui vient le jour», «les courtisans<sup>67</sup>». En fait, il s'agissait de *zaza very ela*, des enfants d'anciens esclaves que le prince avait affranchis (*navotan'ny andriana*) et qu'il avait affectés à son service personnel (*nataony mpitaiza azy*). Ils ne faisaient donc pas partie de la troisième caste.

\* \* \*

En réalité, l'Imerina, telle que l'avait organisée et structurée le grand Andrianampoinimerina en consolidant les institutions antérieures, était une pyramide dont le prince régnant (*andriamanjaka*) était le sommet. Au-dessous de lui, la famille royale et les subdivisions de la caste noble (*andriana*); au-dessous, la caste des hommes libres (*hova*); au-dessous encore, les *Mainty* (Noirs) ou Noirs-aux-six-mères (*Mainty enin-dreny*), et au-dessous d'eux, les *Andevo*, les esclaves. Les deux dernières divisions constituaient une seule caste.

Ce système<sup>68</sup> faisait que le prince était responsable du bien du royaume mais qu'en retour, tous ses sujets lui devaient un service inconditionnel et total (*fanompoana*) et étaient ses serviteurs (*mpanompo*<sup>69</sup>), mots que l'on

65. *Tantara*, p. 633.

66. Une autre explication de ce mot serait: *Tsy mandoa sambotra*, qui ne laissent pas échapper les captifs (FERRAND, I, p. 163). RICHARDSON, *Dict.*, donne *Tsimandao*, qui ne quittent pas (le souverain), p. 699.

67. Il n'y a pas de différence essentielle entre les mots *tandapa* et *tandonaka*, car *lapa* et *lonaka* sont synonymes, le premier étant usuel en Imerina et dans le nord de l'île, le second, dans le sud de l'île.

68. Le tout est bien exposé par F. STANDING, *The tribal division of the Hova Malagasy*, in *Antanarivo Annual*, 1887, II, pp. 354-466, et repris dans G. FERRAND, *Les Musulmans*, vol. I, append. V, sur les castes malgaches, pp. 149-163.

69. Les mots *fanompoana* et *mpanompo* sont presque les seuls qui aient encore un usage courant dans la langue malgache actuelle. Le premier sert à exprimer les services domestiques fournis occasionnellement aux fonctionnaires en tournée: leur fournir l'eau, leur faire la

pourrait traduire sans faute par corvée et serfs. Sauf la première sous-caste noble, les *Zazamarolahy* ou *Zanakandriana* (descendants directs ou proches parents du roi), toute la population masculine libre était répartie en deux grandes classes : les soldats ou *Miaramila*, astreints à répondre à la conscription pour les campagnes militaires loin de l'Imerina ; et les civils ou *Borizano*, chargés de travaux moins périlleux<sup>70</sup> comme de transporter les bois de construction pour les travaux publics<sup>71</sup>, de creuser les fossés de fortification<sup>72</sup> ou d'élever des digues et des barrages ; la fabrication et le transport du charbon de bois servant à la fois aux forges et à la fabrication de la poudre à canon ; le transport des marchandises (fusils, etc.) des côtes à la capitale ; de construire et d'entretenir les routes et ponts. Ce service civil pouvait amener la mobilisation pendant de longues périodes de contingents recrutés dans les six provinces d'Imerina qui, sous Ranavalona I<sup>re</sup>, allèrent, pour la construction des manufactures royales de Mantasoa<sup>73</sup> en 1837, jusqu'à 20.000 hommes encadrés par des nobles. Du fait du *fanompoana*, la situation matérielle de ces *hova* n'était donc pas tellement supérieure à celle de leurs esclaves, d'autant plus qu'ils devaient en outre payer divers impôts, impôt personnel (*vidin'aina*), impôt sur les rizières (*hetra* ou *isam-pangady*). Tout cela ne concernait que le service du roi et c'était en somme le minimum, celui auquel étaient assujettis les *hova* installés dans les fiefs royaux (*Menabe*), ne relevant que du seul souverain.

Mais les *hova* fixés dans un fief seigneurial, (*Menakely*), dépendaient aussi du seigneur propriétaire du fief (*tompomenakely*). Ils se trouvaient donc astreints à une double corvée (*fanompoana roa sosona*) puisque, outre le service et les impôts du souverain, ils devaient à leur seigneur des redevances en argent et en riz, et des services personnels tels que bêcher ses rizières, construire les habitations, préparer son tombeau familial surmonté

---

cuisine, etc. D'autre part, ces mots qui exprimaient le service dû au souverain par ses sujets, même de caste noble, ont été retenus dans la langue liturgique chrétienne pour le service (*fanompoana*) rendu à Dieu par ses serviteurs (*mpanompo*) que Jésus-Christ a rachetés (*navotana*).

70. Un proverbe en témoigne : « *Raikitra tery izao* », *hoy ilay voa bala tamin' ny feny*, « *fa afaka ho borizano aho raha tonga*. » « Ça y est !, dit celui (le soldat) qui reçoit une balle dans la cuisse, je passerai dans le service civil, si je reviens. » *Ohabolana*, (n° 1535), p. 130. Le mot « *afaka* » signifie libre, libéré, exempté.

71. Mais il pouvait s'agir de poutres monumentales comme celle de 27 mètres qui fut transportée par terre depuis la forêt de Maroantsetra jusqu'au sommet de la colline de Tananarive pour édifier, sous les ordres de Jean Laborde, le palais royal « *Manjakamiadana* ». Ce transport, qui exigea 5 000 porteurs, coûta la vie à de nombreux *borizano*. (RALAIMIHOATRA, *Histoire de Madagascar*, Tananarive, 1968, p. 171).

72. Radama I<sup>er</sup> avait projeté d'arraser la colline d'Ambohijanahary qui lui cachait la vue vers l'ouest-sud-ouest, et d'énormes tranchées furent ouvertes du haut en bas de la colline, mais il dut renoncer à cause de l'ampleur de la tâche (RALAIMIHOATRA, *op. cit.*, p. 161).

73. E. DAVID-BERNARD, *Ramose, la vie aventureuse de Jean Laborde (1805-1878)*, Paris, Éd. Le Liseron, 1946. « Les hommes astreints au *Fanompoana* n'étaient point, en effet, des esclaves, mais des hommes libres, des *hovas* ou bourgeois, et c'est ce qui faisait de cette corvée sans limite la plus pénible des contraintes. Pour assurer, en dehors du travail qui leur incombait personnellement, leur propre subsistance, ils amenaient avec eux leurs propres esclaves qui, dans les travaux journaliers avaient, certes, une tâche beaucoup moins lourde à remplir que leurs maîtres » (p. 125). Ces esclaves, en particulier, faisaient pousser le riz pour la nourriture.

d'une *trano masina* (maison sacrée) ou d'une *trano manara* (maison froide) selon le rang du noble dont ils dépendaient.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail de l'organisation de cette caste « libre » dont les divisions correspondaient soit aux districts géographiques (Marovatana, Vonizongo, Vakinankaratra, Ambodirano, Vakinisisaony et Avaradrano), soit à des sous-castes: les *Tsimahafotsy*... (*roran' andriana*) « ceux qui ne font pas blanchir (de salive la bouche du prince [quand il leur donne des ordres]) », les *Tsimiamboholahy* « qui ne tournent pas le dos (au combat) », les *Mandiavato*, « ceux qui marchent sur les rochers ».

\* \* \*

Nous en revenons donc à la troisième caste, celle des *Mainity*, des Noirs, généralement plus foncés de peau que les purs Hova, sans que la couleur ait eu réellement une valeur discriminatoire<sup>74</sup>. Leur nom leur aurait été donné par Andrianampoinimerina, « Noirs aux six mères » (*Mainity enin-dreny*) quand il rassembla en une seule caste les *Tsiarondahy*, les *Manisotra*, et les *Manendy*, et leur attribua des villages de résidence<sup>75</sup>. Tous étaient affranchis, mais seuls les *Manisotra* et les *Manendy* payaient l'impôt comme les sujets<sup>76</sup> alors que les *Tsiarondahy* ne le payaient pas, tout en ayant reçu des terres à cultiver et pour y construire leurs tombeaux. On ignore encore l'origine des *Manendy*<sup>77</sup> qui passent pour autochtones (*niaraka amin-tany*). Les *Manisotra* sont des hova, originaires du village fortifié d'Ambohijoky, au sud-ouest de Tananarive, qui opposa une telle résistance au roi lors de l'unification de l'Imerina qu'ils furent réduits en servage et déportés à Alasora, au sud-est de la capitale. Ces deux groupes, payant l'impôt comme les sujets libres, étaient corvéables, avec les Hova.

Les *Tsiarondahy* « qui ne sont pas forcés de céder, ou de laisser le chemin libre » étaient serviteurs du souverain, chargés de percevoir les taxes d'abatage (*vodi-hena*), les redevances sur les marchés, d'escorter en armes le prince dans ses déplacements, de porter le palanquin quand cet usage fut introduit sous Ranavalona I<sup>re</sup>, et pour les femmes, de chanter et jouer de la musique. Ils portaient parfois des noms spéciaux comme *voromahery*, « aigles », pour souligner leurs qualités de porteurs, ou *Tsimandoa* pour les courriers. Parmi les courtisans royaux, sous Radama II, un groupe de « mignons » avait été appelé *Akorabiby* ou *Korobiby*.

Dans un discours, le porte-parole de la reine Ranavalona I<sup>re</sup> emploie des expressions curieuses pour désigner les membres de la 3<sup>e</sup> caste: Salut à vous, *Manendy*, *Fanimanisotra* et Noirs, sueur (*tseroky*) des douze

74. L'origine disparate des captifs qui constituaient cette caste, les nombreux enfants des deux sexes issus d'unions de hova avec des captives, ne faisaient que rendre indiscernable le type racial de ses membres qui pouvaient tout aussi bien avoir la peau claire que la peau foncée, les cheveux lisses et longs que les cheveux courts et crépus (*ngita volo*), au moins jusqu'à l'introduction en grand nombre des nègres africains (vers 1810).

75. *Tantara*, p. 634, repris p. 715.

76. *Mitondra hetra tahaky ny ambaniandro*. (*Tantara*, p. 634.)

77. Le verbe *manendy* signifie frire ou griller (du café).

princes, argent noir<sup>78</sup> que l'on ne dépense pas pour payer une dette; patrimoine inaliénable<sup>79</sup>...

La grande masse des *Mainty* étaient fils ou filles ou petits-fils ou petites-filles de prisonniers de guerre ou de gens pris de force dans les tribus éloignées, à partir du règne de Radama I<sup>er</sup>. C'étaient donc des Malgaches, Betsileo, Sakalava, Temoro, Sihanaka, Bezanozano, Betsimisaraka ou tout simplement des hova ou même des nobles déçus (*lavo*) de leur statut par suite d'un crime. On les appelait *ankizy*, *ankizy lahy* ou *ankizy vavy* selon leur sexe. Ce mot ne signifie plus maintenant qu'enfant et même petit enfant.

\* \* \*

La salutation pour la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> caste était la même: «*Akory ihany?*» Comment cela va-t-il? ou encore «*Kaôsy, Tompoko*», déformation de la salutation sakalava: «*Koezy, Tompoko*.» On s'adressait à des inférieurs en usant d'expressions autres que pour parler à des égaux ou à des supérieurs et qui équivalent sensiblement à notre tutoiement.

Pour les hommes, on entendait: «*leitsy*», «*leiroa*» et «*ialahy*» comme en témoigne la phrase «suis-je donc ton esclave pour que tu me tutoies<sup>80</sup>?» Pour les femmes, on entendait «*indriako*», «*ikalaitsy*» et «*itena*», qui, comme *ialahy* a une nuance injurieuse.

Bien qu'il y eût des noirs de diverse origines puisqu'un Malabar de petite stature se disait *sarory*<sup>81</sup>, la situation évolua quelque peu avec l'introduction de nègres africains de la côte de Mozambique, appartenant souvent à l'ethnie Makwa, qui reçurent des noms rappelant leur origine, *Masombiky*, *Makoa* ou *zazamanga* ou dans le Nord-Ouest *Jangoa*. Par contre, le mot *Kafiry* (Cafre) resta synonyme non pas d'esclave mais de sorcier pernicieux, de jeteur de sorts.

Ce sont eux qui bénéficièrent de la mesure promulguée le 20 juin 1877, et dès la fin du discours, parmi ceux qui s'approchèrent pour offrir le «hasina» (offrande d'allégeance à la reine), il y avait six Mozambiques authentiques qui venaient pour la première fois offrir leur piastre à titre d'hommes libres et que l'on reçut publiquement dans les rangs de la population comme des personnes libres<sup>82</sup>. Dans les provinces où la décision fut appliquée on continua à les appeler *Makoa* ou *Moravotsotra*, «aisément libérés». Ils rejoignaient d'autres affranchis, originaires des Comores, les *Antimahuri* qui s'étaient intégrés aux populations côtières.

Les affranchissements (*fanavotana*) individuels étaient possibles tant pour les *zazahova* que pour les *andevon-drazana*, les serviteurs hérités des

78. Argent, par apposition à l'argent rouge (or) ou à l'argent blanc (argent proprement dit).

79. Rev. W. COUSINS, *Kabary Malagasy*, pp. 41-42.

80. «*Zaho moa mba andevolahin'lahy no izaho no mba lahilahin'ialahy?*» (*Tantara*, p. 273.)

81. J. RICHARDSON, s. v.

82. G. S. CHAPUS, *op. cit.*, p. 82.

ancêtres, ou pour ceux qui, en Imerina ou au Betsileo, avaient été installés dans des hameaux et que l'on appelait les « sauterelles gardiennes des tombeaux, *valala fiandry fasana* » et qui ne pouvaient être vendus. L'affranchissement était valable pourvu qu'il soit fait publiquement devant la communauté villageoise (*fokon'olona*) c'est-à-dire que soit donnée la bénédiction et que soient acquittés le droit d'enregistrement (*orim-bato*) et la taxe pour le prince (*hasin'Andriana*<sup>83</sup>), car si les maîtres renonçaient à leurs serviteurs, et les « envoyaient (*mandefa*) », les formes légales devaient être respectées. Les affranchis (*hovavao*) étaient élevés (*nasandratra*) au statut de personnes libres (*ambianiandro*), mais restaient cependant dans la 3<sup>e</sup> caste. Ils pouvaient, en cas de condamnation, redevenir esclaves (*miverina manompo*) et n'être qu'*ambanilanitra*.

C'était cette interpénétration des statuts, qui ne modifiait en rien la rigidité des castes, qu'Andrianampoinimerina avait voulu obtenir en affranchissant les *Mainty enin-dreny*, en les faisant devenir *olompotsy* (personnes blanches, libres) c'est-à-dire sujets, ce qu'il exprimait en disant : « *Bango tokana miharo volo Imerina fa ny elanelany misy ihany*, Imerina est comme une tresse de cheveux nattés, mais il y reste des interstices ».

\* \* \*

Toute cette structure sociale fut bouleversée par la colonisation française moins d'un an après la prise de Tananarive et avant même que l'île fût conquise tout entière. Toutes ces distinctions de statuts, ces différences sociales invétérées ne pouvaient cependant pas disparaître du jour au lendemain et la libération officielle des *ankizy*, des *andevo*, ne leur donna pas pour autant la possibilité pratique de se marier avec des personnes d'autre extraction qu'eux. L'origine ethnique de certains côtiers appelés par dérision « *velom-Bazaha*, affranchis des Blancs » ne peut être effacée d'un trait de plume mais, cependant, la loi est respectée. Chez les Temoro, comme ailleurs, les castes ne sont pas encore réellement chose morte; mais les anciens esclaves obtinrent de pouvoir s'installer sur des terres vacantes et dans de nouveaux villages où ils seraient chez eux. En souvenir des liens qui les avaient unis jadis à leurs anciens maîtres, ils se déclarèrent leurs alliés à plaisanterie (*fanompa*) et se prêtent depuis lors assistance mutuelle. Chez les Sakalava d'Analalava, les *Jangoa*, bien qu'ils apprécient leur qualité de citoyens, ne sont pas disposés à renoncer à leurs charges vis-à-vis des *ampanjaka* (princes et princesses) et bien des coutumes anciennes subsistent encore.

83. « *Ary amin'ny ankizin'olona alefan'ny tompony ho ambianiandro, dia tsiofindrano izy. Tsio-dranovava aman-kasin'andriana ny orim-bato anaty ny vahoaka izany.* » (Tantara, p. 415.)

Pourtant l'oubli vient. Les peuples malgaches sont maintenant dans le creuset d'où sort lentement la nation malgache qui ne veut plus connaître les castes et qui a généralisé, pour remplacer celles qui avaient un relent de discrimination, la salutation irénique: «*Salama Tompoko.*»

Louis MOLET  
*Ethnologue*  
Directeur de recherche à  
l'Office de la Recherche Scientifique  
et Technique Outre-mer (Paris).

## GLOSSAIRE

(Les chiffres renvoient aux pages du texte.)

### A

- 47, 48 Abidy, abily (ancien): esclave, vieille femme, et nom propre.  
47 Abodo: esclave et nom propre.  
57 afaka: libre, libéré.  
58 Akora-biby: «mignons».  
59 akory ihany: comment allez-vous?  
46, 49, 58, 60 ambaniandro (Imerina): membres de la 2<sup>e</sup> caste, sujets.  
ambanilanitra (Imerina): membres de la 3<sup>e</sup> caste et au-dessous.  
46, 60 ambidy: esclaves (en composition dans toponymes).  
47 amidy, avily: à vendre.  
48 ampaingo: fers permettant de se déplacer.  
49 Ampamoizan-kova: «où l'on renonce aux Hova».  
51 amparapaingo: (v. ampaingo).  
52 ampelam-bantotra: jeune femme.  
49 amporia: esclave de guerre, captif.  
49 an-dafy: outre-mer (par rapport à l'île).  
46, 47, 48, 51, 52, 53, 54, 60 andevo: esclave.  
53 a. hova: esclave d'origine hova.  
60 a. drazana: esclave légué par les ancêtres.  
54 a. fady: esclave ayant les fonctions de *tokato* (v. ce mot).  
49 Andreba: «A l'enclos» (relais d'esclaves).  
49 Andriba: «A l'enceinte» (relais d'esclaves).  
51, 55, 59, 60 ankizy (ancien): esclave.  
59 moderne): petit enfant.  
59 Antimahuri: clans de Comoriens (Mayotte) assimilés.  
49 avarina: à exporter.  
avily: v. amidy.

### B

- 48 babo, binabo: butin, acquis à la guerre.  
47 bado: personne à l'esprit obtus.  
47 b. lahy: balourd.  
53 beañala (Betsileo): esclaves.

- 53 berovazaha (Betsileo): esclaves.  
 52 Be mihimpa: bandes mobiles de brigands.  
 53 betsitsotsa (Betsileo): esclaves.  
 Biby tsy mihoa-dahy: « Bêtes qui ne sont pas supérieures à l'homme ».  
 56 Bodo: enfantin, simple.  
 47 b. adala: mal dégrossi.  
 47 b. kely: jeune femme (mariée à un vieillard).  
 51 bolila: fuite.  
 57 borizano: homme libre astreint au service civil.

## F

- 50 faharisarisa: état maladif.  
 fahaverezana: perte de la liberté et du statut de personne libre.  
 49, 56 famono: « qui tue », (nom d'un charme).  
 51 fañahiana (Betsileo): groupe organisé d'esclaves.  
 53 fanavotana: rachat, rançon.  
 60 fanombanana: estimation, mise à prix.  
 52 fanompa (Temoro): alliance à plaisanterie.  
 60 fanompoana: service inconditionnel au roi, corvée.  
 51, 56, 57 f. roa sosona: corvée double.  
 57 farasisa: séquelle de maladie, infirmités;  
 (moderne) syphilis.  
 50 fiankinana: appui.  
 53 fivarotan'olona: Voir varotr'olona.

## G

- 51 gadra: entraves, fers.

## H

- 48 halatr'olona: rapt, enlèvement.  
 53 hanim-boay: nourriture de crocodile.  
 59, 60 hasina: gage d'allégeance au souverain.  
 56, 57 hova (Imerina): personne libre.  
 53, 54 (Betsileo): noble.  
 60 h. vao: affranchi.

## I

- 59 ialahy: toi (tutoiement masc. parfois injurieux).  
 59 ikalaity: toi (tutoiement féminin).  
 52 ilo-maso: argent donné pour retrouver un esclave fugitif.  
 59 indriako: toi (tutoiement féminin).  
 50 ionoka: eunuque.

## J

- 59, 60 Jangoa: nom d'un groupe sakalava du Nord-Ouest.

## K

- 47, 48, 59 Kafiry: Cafre.  
 59 kaôsy, Tompoko!: comment allez-vous?

49,52	kapy: prisonnier de guerre, captif.
59	koezy, Tompoko!: salutation aux princes sakalava.
58	Korobiby: « mignons ».
49	kotoha (Antambahoaka ancien): esclave.

L

53	lambam-boay: vêtement de crocodile.
52	lany: vendu.
52	lasa: parti, enfui.
53	lava hena: viande longue.
59	lavo: déchu, tombé.
59	leiroa: toi (tutoiement masc.).
59	leitsy: toi (tutoiement masc.).

M

53	Madio tånana: cuisinier.
54	mahavery tena: passible de la perte de la liberté.
52	mahombe (Bara): esclaves royaux.
51	maimaimpoana: sans rétribution, gratuitement.
56, 58, 59	Mainty: Noirs.
56, 58, 60	m. enin-dreny: nom de la 3 <sup>e</sup> caste merina.
51, 59	Makoa: nom d'un peuple assimilé.
56	mamarina (rad. varina): vendre au loin, exporter.
48, 55	mamery: condamner à l'esclavage.
55	mamotsotra: libérer, affranchir.
48	manamaho nasy (Anakara): faire le commerce des esclaves.
55	manandoka: se faire passer pour.
52	manatitra: conduire, amener.
52	manatona: se réfugier.
60	mandefa: libérer.
58	Manendy: groupe de la 3 <sup>e</sup> caste merina.
54	manindrano: cohabiter avec un ou une esclave.
58	Manisotra: groupe de la 3 <sup>e</sup> caste merina.
45, 59	Masombiky: Mozambiques, originaires de la côte africaine.
55, 57	miaramila: homme libre astreint au service militaire.
47	mibodo: s'obstiner à prendre ou à retenir.
46	mihambahamba: être sans personnalité.
51, 55	milefa: s'enfuir.
51	milcla-paladia: lèche la plante des pieds.
54	mirorona: déroger.
50	misarika: enlever avec brutalité.
52	mitomban-dahy: manifester ses qualités.
51	mitsoaka: s'évader.
60	miverina manompo: retomber en esclavage.
48	mividy: acheter.
51	mivotsoatra: se libérer.
59	mora votsotra: affranchis par décret royal.
54	mpanarak'avelo: qui accompagne le noble en marchant derrière lui.
53	mpandidy hena: qui tranche la viande.
54	mpanitsan'ando: qui accompagne le noble en marchant devant lui.
56, 57	mpanompo: serviteur.
56	mpitaiza: qui prend soin de...

## N

- 48 namidy: acquis par achat, vendu.  
 60 nasandraatra: promu.  
 56, 57 navotan'Andriana: affranchi par le prince.  
 58 ngita volo: cheveux crépus.

## O

- 50 olom-bositra: eunuque.  
 54 olom-pady (Betsileo): groupe chargé des funérailles.  
 53, 54, 55, 60 olom-potsy: homme libre.  
 olon-davo: personne déchue.  
 55 olon'olona: personne appartenant à quelqu'un.  
 48, 49 olo-tsambotra: prisonnier.  
 onbeta [olom-beta] (Houtman): esclave, personne de basse condition.  
 46 ondevo: esclave.  
 46 ontauvanh (Flacourt): domestique.  
 53 ontsinava: esclave, captif.  
 49 orim-bato: taxe d'enregistrement.  
 60

## P

- 51 parapaingo: (v. ampaingo).

## R

- 47 Rabodo: nom propre fém.  
 54 rain-draoto (Betsileo): père nourricier.  
 ramanga (Betsileo): personne chargée de certains soins auprès d'un noble.  
 54 renin-drala (et reny tala): mère nourricière, nourrice.  
 54 renin-draoto (Betsileo): mère nourricière, nourrice.  
 49 ribariba (Sakalava): clôtüre.  
 50 risarisa: faiblesse, débilitation.

## S

- 47, 49, 52 Sakalava: nom de peuple malgache.  
 61 Salama, Tompoko!: Paix, Monsieur (ou Madame)!  
 49 sambotra: captive.  
 49 (sambo) s. ambohitra: prisonnier.  
 49 s. belona: captif.  
 49 s. taho: capturé par surprise.  
 49 s. tånana: qui s'est rendu.  
 50 sarika: action de tirer, d'arracher.  
 s. am-pandriana: action de saisir un enfant pour le circoncire.  
 51 s. 'aty: action d'arracher les entrailles.  
 50 sariko, (sarikoïna): imprécations prophylactiques lors de la circoncision.  
 50 sarim-bavy: transvesti masculin.  
 50 sarisary: ressemblance imparfaite.  
 59 sarory: Malabar de petite taille.  
 55 sindrano: concubine.

- T
- 49 tahoanina: enchaîné.  
 53 tain-dronirony: dont on ignore la généalogie.  
 54 tala: nourrice.  
 46 tambanizoma (Temoro): sujets.  
 50, 53, 56 tandapa: domestique royal.  
 53, 56 tandonaka: domestique royal.  
 53 tandrano: domestique.  
 48, 53 t. lahin-kova: domestique de noble betsileo.  
 54 tavà, tavàna (Flacourt): butin.  
 52 tokato, tokato-mpame (Betsileo): chargé du cadavre pendant la période de purification.  
 51, 55, 57 tombana: mise à prix.  
 52 tompo: maître, seigneur.  
 55 tonta kely: brigandage.  
 58 trangh vehots (Flacourt): prison.  
 53 tseroka: sueur, crasse.  
 58 tsy an'olon-kafa (Betsileo): esclaves des roturiers.  
 56 Tsiarondahy: groupe de la 3<sup>e</sup> caste merina.  
 56 tsimandao: serviteur du prince (« qui n'abandonne pas »).  
 50, 54 tsimandoa: serviteur du prince (« qui ne paie pas »).  
 54, 55 tsindrano: domestique.  
 55 t. vavy: concubine.  
 55 tsindry fe: concubine.  
 56 t. n'ampiaotra: type de tressage de vannerie.  
 Tsiirin-dahy: groupe d'esclaves betsileo affranchis par Andrianampoinimerina.
- V
- 55 vahots (Flacourt): prisonnier.  
 55 vady fady: femme qu'on ne peut épouser légalement.  
 55 v. tsindrano: concubine.  
 60 valala fiandry fasana: personnes chargées de garder les tombeaux ou des terres isolées.  
 56 Varatr'avi andro: nom d'un groupe betsileo.  
 48, 52 varotr'olona: commerce portant sur des humains.  
 49 varo-tsy mifody mandrakizay: vente à perpétuité.  
 55 vazo: maîtresse hors du domicile de l'homme.  
 60 velom-Bazaha: affranchi par les Blancs.  
 48, 49 very: qui a perdu la liberté.  
 55 v. îla: condamné à payer la moitié de sa valeur.  
 55 v. trosa: esclave pour dette.  
 48 vidy, vily: prix.  
 55 voaheloka: condamné.  
 51 vono botretra: endormir la vigilance.  
 53, 58 voromahery: « aigles », porteurs du palanquin royal.
- Z
- 53 zana-tany: autochtone.  
 55 zana-tsindrano: enfant naturel.  
 55 zana-tsindrife: enfant naturel.  
 53 Zato lahi-monina (Betsileo): groupe de serviteurs royaux résidents.  
 (zaza): (enfant).  
 47 z. bodo: jeune femme (v. bodo).  
 55, 60 z. hova: esclave né d'un père libre.  
 59 z. manga: Africain importé.  
 48 z. very: né de parents esclaves.  
 56 z. very ela: esclave depuis plusieurs générations.

Série ETUDES - Tome 7

1974

**Perspectives nouvelles  
sur**

# **LE PASSÉ DE L'AFRIQUE NOIRE ET DE MADAGASCAR**

Mélanges offerts  
à Hubert DESCHAMPS

(Extrait)

PUBLICATIONS DE LA SORBONNE



7165